



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Title - Sujet Reconstruction des installations él	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1571-211587/A	Date 2022-07-06
Client Reference No. - N° de référence du client F1571-211587	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWY-050-9146
File No. - N° de dossier PWY-2-45013 (050)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Pacific Daylight Saving Time PDT on - le 2022-07-22 Heure Avancée du Pacifique HAP	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Klyne, Brandie	Buyer Id - Id de l'acheteur pwy050
Telephone No. - N° de téléphone (778) 772-9426 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DFO – Steveston Paramount East Complex – Richmond, BC	

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver
British C
V6Z 0B9

INVITATION À SE QUALIFIER

Reconstruction des installations électriques du
Steveston Paramount East Complex
Richmond, C.-B.

AVIS IMPORTANT

PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un processus en deux phases. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires intéressés et la deuxième phase (phase 2) invitera les fournisseurs retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet d'après les devis et les dessins. La liste des soumissionnaires qualifiés expirera dans un délai de 60 jours ou au moment de l'attribution du contrat au cours de la phase 2, selon la première des deux éventualités, la liste des soumissionnaires préqualifiés ne sera pas utilisée dans un autre processus de demande de soumissions.

SÉANCE D'EXPLICATIONS :

Si un fournisseur souhaite obtenir une séance d'explications, il devrait contacter la personne désignée à titre d'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'avis les informant du résultat de l'invitation. La confidentialité de l'information concernant les autres soumissions sera protégée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, au téléphone ou en personne.

LISTE DES FOURNISSEURS QUALIFIÉS :

Une liste des fournisseurs qualifiés à la suite de la phase 1 sera diffusée à tous les fournisseurs qualifiés de la phase 2 au moment de la soumission. L'avis d'adjudication de marché pour le soumissionnaire retenu de la phase 2 sera affiché sur <https://achatsetventes.gc.ca/>.

INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

1. PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Les fournisseurs répondant au présent processus de sélection doivent présenter leur soumission en deux phases. La qualification pour la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du fournisseur. Après l'évaluation des soumissions, les fournisseurs seront informés de leur résultat de qualification et de l'état de l'appel d'offres pour la phase 2. Les fournisseurs retenus pour la phase 2 recevront un appel d'offres pour l'évaluation financière relative aux devis et aux dessins.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

2. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante :

Nom : Brandie Klyne

Téléphone : 778-772-9426

Courriel : brandie.klyne@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les demandes de renseignements doivent être reçues, par écrit, au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

3. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

1. Présentation électronique des soumissions au moyen du service Connexion de la Société canadienne des postes

- a. Les soumissions doivent être transmises en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP). Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ou transmises par télécopieur ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.
- b. La seule adresse courriel acceptable à utiliser avec le service Connexion de la SCP pour répondre à une invitation à soumissionner de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est :

TPSGC.RPRceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à l'adresse courriel susmentionnée seront jugées non conformes et seront rejetées. On doit utiliser cette adresse courriel pour ouvrir une conversation du service Connexion de la SCP, comme il est indiqué au point « c » ou pour envoyer des propositions au moyen d'un message du service Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

- c. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion de la SCP, le soumissionnaire doit :
 - i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions précisée de SPAC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP; ou
 - ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse) un courriel qui contient le numéro de la demande de propositions à l'Unité de réception des soumissions

précisée de SPAC pour demander d'ouvrir une conversation du service Connexion de la SCP. Les demandes d'ouverture de conversation du service Connexion de la SCP reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

- d. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant un service Connexion de la SCP à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de propositions, un agent de l'Unité de réception des soumissions lancera une conversation dans le service Connexion de la SCP. La conversation du service Connexion de la SCP créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder et à répondre au message dans la conversation. Le soumissionnaire sera alors en mesure de transmettre sa soumission à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.
- e. Si le soumissionnaire utilise sa propre licence pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation du service Connexion de la SCP ouverte pendant au moins trente (30) jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres.
- f. Le numéro de la demande de soumissions doit être indiqué dans le champ réservé aux messages du service Connexion de la SCP lors de toutes les transmissions électroniques.
- g. Veuillez noter que l'utilisation du service Connexion de la SCP exige une adresse postale canadienne. Si un soumissionnaire n'a pas d'adresse canadienne, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception de la soumission indiquée dans la demande de propositions pour s'inscrire au service Connexion de la SCP.
- h. Pour les soumissions transmises par le service Connexion de la SCP, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception de la soumission. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. la réception d'une réponse brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. l'indisponibilité ou le mauvais état du service Connexion de la SCP;
 - iii. l'incompatibilité entre l'appareil utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. un retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. un défaut de la part du soumissionnaire de bien déterminer la soumission;
 - vi. l'illisibilité de la soumission;
 - vii. la sécurité des données contenues dans la soumission;
 - viii. l'incapacité de créer une conversation électronique à l'aide du service Connexion de la SCP.
- i. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation du service Connexion de la SCP, peu importe si la conversation a été lancée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de la soumission et non si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- j. Les soumissionnaires doivent s'assurer d'utiliser la bonne adresse courriel lorsqu'ils amorcent une conversation dans le service Connexion de la SCP ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions, et ils ne doivent pas se fier à l'exactitude de l'adresse indiquée dans le système Connexion de la SCP.
- k. Une soumission transmise par le service Connexion de la SCP constitue la soumission officielle du soumissionnaire.

4. COORDONNÉES DU FOURNISSEUR

Raison sociale : _____

Nom commercial (si applicable) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ NEA : _____

Adresse électronique : _____

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (dactylographiés ou en caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

5. LANGUE DE CORRESPONDANCE:

Anglais__ Français__

6. COENTREPRISES

1. Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui regroupent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour présenter une proposition commune en vue de répondre à un besoin. Les soumissionnaires qui présentent une proposition à titre de coentreprise doivent indiquer clairement qu'ils forment une coentreprise et fournir les renseignements suivants :
 - a. le nom de chaque membre de la coentreprise;
 - b. le numéro d'entreprise – approvisionnement de chaque membre de la coentreprise;
 - c. le nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre choisi par les autres membres pour les représenter, s'il y a lieu;
 - d. le nom de la coentreprise, s'il y a lieu.
2. Si les renseignements contenus dans la soumission ne sont pas clairs, le soumissionnaire devra fournir les renseignements à la demande de l'autorité contractante.
3. La soumission et tout contrat subséquent doivent être signés par tous les membres de la coentreprise à moins qu'un membre ait été nommé pour représenter tous les membres de la coentreprise. L'autorité contractante peut, en tout temps, demander à chaque membre de la coentreprise de confirmer que le représentant a reçu les pleins pouvoirs afin d'agir à titre de représentant pour les besoins de la DP et de tout contrat subséquent. Si un contrat est attribué à une coentreprise, tous ses membres seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du contrat subséquent.

7. LIMITE QUANT AU NOMBRE DE SOUMISSIONS

1. Un soumissionnaire ne peut déposer plus d'une soumission. Cette contrainte s'applique également aux personnes ou aux entités, dans le cas d'une coentreprise. Un soumissionnaire (ou dans le cas d'une coentreprise, toute personne ou entité) qui dépose plus d'une soumission verra toutes ses soumissions rejetées sans être examinées.
2. On entend par « coentreprise » une association de deux ou plusieurs parties réunissant leurs moyens financiers, leurs biens, leurs connaissances, leurs compétences, leur temps ou d'autres ressources dans une entreprise commune, en s'engageant à en partager les bénéfices et les pertes, chacune exerçant sur l'entreprise un certain contrôle.
3. Ne constitue pas un accord de coentreprise une convention selon laquelle le Canada conclut un contrat directement avec une entreprise principale qui peut faire appel à des sous-traitants pour assurer certaines tranches des services. Par conséquent, différents soumissionnaires peuvent proposer d'inclure dans leur équipe un même sous-traitant. Le soumissionnaire déclare alors que les sous-traitants en question lui ont donné par écrit l'autorisation de proposer leurs services dans le cadre du travail à exécuter.

4. Sans égard à l'alinéa 3 ci-dessus, afin d'éviter les conflits d'intérêts apparents ou effectifs, un soumissionnaire ne doit pas inclure dans sa soumission un autre soumissionnaire comme membre de son équipe à titre de sous-traitant.
5. Toutes les coentreprises constituées en vue de fournir des services professionnels ou tout autre genre de services doivent respecter intégralement les exigences des lois provinciales ou territoriales afférentes, dans la province ou le territoire où se déroulera le projet.

Le programme Small Craft Harbours (SCH) requiert le remplacement du système de distribution d'électricité de 480 V au Steveston Paramount Complex East par un nouveau système permanent de distribution de puissance standard pleine capacité de 120/208/347/600 V, triphasé et à 4 fils. SCH Paramount est situé au sud-ouest de Richmond, au 12740 Trites Road, Richmond, BC, sur des terres publiques fédérales.

Travaux généraux à effectuer :

- Fourniture et installation d'un nouveau système de distribution électrique basse tension
 - Installation d'un nouveau système de distribution électrique équipé de nouveaux systèmes de comptage numérique (DMS), d'armoires CT/PT, de boîtiers, de connexions et de divers éléments pour un système de comptage intelligent multipoint entièrement fonctionnel
 - Installation d'un système de distribution électrique souterrain
 - Fourniture et installation de nouvelles tiges de mise à la terre, mise à la terre et mise à la masse de tout nouvel équipement conformément au Code canadien de l'électricité
 - Coordination et vérification sur le terrain des autres salles électriques existantes, des équipements électriques et des autres éléments électriques.
 - Démolition et retrait des équipements électriques et des connexions d'alimentation superflus et périmés
 - Fourniture de socles de protection en béton pour le nouveau transformateur
 - Fourniture et installation d'un nouveau panneau électrique 100A, triphasé, 4W, 42CCT
 - Fourniture et installation de nouveaux appareils d'éclairage, de commandes d'éclairage, d'appareils de chauffage, de prises de données, de réceptacles et de dispositifs divers dans la nouvelle salle électrique
 - Fourniture de dessins d'atelier pour tous les nouveaux équipements
 - Production d'un rapport d'essai de l'étude sur l'arc électrique et d'un rapport d'essai de la coordination des fusibles
 - Fourniture de tous les services d'essai, de mise en service et de formation nécessaires
-
- M1 — M4

O1	A mené à bien (gestion et exécution) au moins cinq (5) projets de postes haute tension et de distribution de courant d'envergure similaire au cours des cinq dernières années.	
O2	Possède au moins 10 ans d'expérience dans la démolition d'équipements électriques et de connexions d'alimentation, conformément à l'Association canadienne de normalisation et à WorkSafe BC.	
O3	A occupé le poste d'entrepreneur principal ou général dans le cadre de travaux de distribution électrique d'une valeur minimale de 500 000 CAD au cours des trois dernières années.	
O4	Dispose d'un plan de santé et de sécurité organisationnel et met en œuvre une procédure de travail sécuritaire propre au site pour tous les projets de construction, conformément aux normes de la CSA et au règlement de sécurité de WorkSafe BC.	